



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 13
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 20 décembre 2024

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
M Jacques ROLLAND, Mme Mara PHILIP, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND
Marie-Odile ROUSSELET à Gisèle PLAZA

Secrétaire : Sylvain BOUVIER

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Délibération N°130 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
130	133-2024	VEOLIA – Fourniture et pose regards SGB 2 compteurs – 701 rue CF		2 673.48 €	
130	134-2024	ADDICT – Réseau et Télécom		18 293.20 €	
130	135-2024	CELAHO – Installation fibre et back-up 5G		9 563.00 € +268.90€ / mois	
130	136-2024	GRDF – suppression branchement – 701 rue CF		1 267.31 €	
130	137-2024	SIC ETANCHEITE – Reprise étanchéité CLSH – Sce Tech - Ecole		8 161.00 €	
130	138-2024	MARCEL LANCE – Technique spectacles des 28 et 29 mars		10 265.10 €	
130	139-2024	ASTUCE ELEC – Séparation électrique de 2 logements – 27 rue des Sources		14 080.90 €	
130	140-2024	PEROTTO – Revêtement mural suite modification implantation douche – 505 CF		1 881.70 €	
130	141-2024	AZUR HABITAT – Réparation moteurs volets villa Sétives + motorisation volets 2 appartements résidence Sétives		6 534.00 €	
130	142-2024	ALC Génie Climatique – Contrat entretien chauffage et climatisation - Logements		12 238.00 €	
130	143-2024	THERMIC SERVICES - Contrat entretien chauffage et climatisation - tertiaire		15 180.00 €	
130	144-2024	CIGAC – Renouvellement contrat prévoyance statutaire pour 4 ans			
130	145-2024	CII TELECOM – Renouvellement abonnement service d'alerte		967.84 € / an	
130	146-2024	NETLOR – Contrôle d'accès TPE PAX Centre aquatique		1 497.20 €	
130	147-2024	BBFC – Lave-vaisselle La Rotonde		5 608.85 €	
130	148-2024	PILLIU – Etanchéité toit terrasse locaux poubelles – 292 rue Philibert le Beau		4 600.00 €	

Délibération n°131 : Aménagement d'une maison de la culture et amphithéâtre - L'Orangerie – 216 rue du Centre Maitrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec DOSSE pour un montant de 17 000,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Délibération n°132 : Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°133 : Marché d'installation et location d'un système de vidéo protection - Complétude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre présentée par LEASE PROTECT pour l'ajout de 4 packs de batteries EP pour pouvoir alimenter les secteurs manquants pour un montant de 150€ HT/mois pendant 63 mois.

Délibération n°134 : Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2025 et suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les tarifs avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Délibération n°135 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties Laser Game / Bowling / Exalto / Prison Island

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ces sorties et fixe le tarif comme suit :

- 10€ /enfant pour le Laser Game,
- 10€ / enfant pour le bowling,
- 10€ /enfant pour Exalto (trampoline),
- 15€ /enfant pour Prison Island.

Aux suppléments, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas		
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)	15.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	16.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)	17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)	17.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	18.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)	19.20 €

Délibération n°136 : Budget principal - Décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°03 comme suit :

DM N°03 - commune

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
Total	0,00	Total	0,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		238	3 336 218.66
		2313	-3 336 218.66
		165	705.00
		2031	-705.00
Total	0	Total	0,00

Délibération N°137 : Ouverture de crédits d'investissement 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2025 comme suit :

Au chapitre 20 : 25 523,75 €

Au chapitre 204 : 11 250,00 €

Au chapitre 21 : 1 129 041,11 €

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 : 17 923 926,38 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Délibération N°138 : Ouverture de crédits d'investissement 2025 – budgets annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2025 comme suit :

CIR : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 : 264 000.00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2025 :

- Au chapitre 20 : 13 000,00 €

- Au chapitre 21 : 38 750,00 €

- Au chapitre 23 : 12 500,00 €

Eau/Assainissement : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 : 427 589.21 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2025 :

- Au chapitre 20 : 2 500,00 €

- Au chapitre 21 : 51 205,00 €

- Au chapitre 23 : 14 857,55 €

Centre aquatique : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 : 1 102 000.00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2025 :

- Au chapitre 21 : 58 750,00 €

Les chapitres 20 et 23 feront l'objet de validation de reste à réaliser.

Gendarmerie : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 : 1 107 335.50 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2025 :

- Au chapitre 20 : 2 500,00 €

- Au chapitre 21 : 15 500,00 €

- Au chapitre 23 : 125 000,00 €

Délibération N°139 : Cessions 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à la réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à faire leur vente en l'état.

Délibération N°140 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 € sur janvier 2025 à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

Délibération N°141 : Attribution d'une subvention Sports Boules Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention de 115 000,00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'exercice 2025.

Délibération N°142 : Attribution d'une subvention - Association de l'école de Saint-Vulbas pour projet classe découverte 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association de l'école de Saint-Vulbas, une subvention de 5 032,00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération n°143 : Mise en place du prix de vente des places pour les 2 spectacles organisés les 28 et 29 mars 2025 au Centre International de Rencontres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix de ventes comme suit :

- ✓ Représentation d'une pièce de théâtre humoristique « ça patine à Tokyo » le vendredi 28 mars 2025 à 20h30
 - Résidents et groupes (à partir de 10 personnes) : 30€ TTC/place
 - Tout public : 35€ TTC/place
- ✓ Représentation d'un spectacle de magie et d'illusion par Caroline Marx le samedi 29 mars 2025 à 20h30
 - Résidents et groupes (à partir de 10 personnes) : 25€ TTC/place
 - Tout public : 30€ TTC/place

Et autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°144 : Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable / pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 :

- FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.01 € HT / m³ ;
- FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.01 € HT / m³ ;

Article 2 :

- PRÉCISE que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement.

Article 3 :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°145 : Révision de la part communale assainissement sur la facturation d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la part communale sur la consommation d'eau relative à l'assainissement à 0.29€ HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération n°146 : Attribution d'une subvention – VILLIMOTARDS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux Villimotards, une subvention de 1 242,52 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération n°147 : Remboursement eau AMS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 317.00€ TTC sur le compte 60611.

Délibération n°148 : Dénomination des voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la dénomination **Place du four à pain** et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment au Centre des impôts fonciers.

Délibération n°149 : Energies renouvelables

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de privilégier l'énergie photovoltaïque sur l'ensemble du territoire communal pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (les autres filières seront étudiées au cas par cas, sous réserve d'une autorisation préalable du Conseil Municipal) et de donner mandat à Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au référent préfectoral, conformément aux exigences légales.

Pour information :

- **11 mai 2025** : Fête du village au niveau de l'école
- 2 763 nuitées au camping-car park sur 2024 (dont 47% d'étrangers)

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
20/12/2024	130	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2024/190
20/12/2024	131	Aménagement d'une maison de la culture et amphithéâtre - L'Orangerie – 216 rue du Centre Maitrise d'œuvre	1.1	2024/191
20/12/2024	132	Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 1	1.1	2024/192
20/12/2024	133	Marché d'installation et location d'un système de vidéo protection - Complétude	1.1	2024/193
20/12/2024	134	Centre Aquatique de loisirs - Modification des différents tarifs année 2025 et suivantes	7.10	2024/194 à196
20/12/2024	135	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties Laser Game / Bowling / Exalto / Prison Island	7.10	2024/197
20/12/2024	136	Budget principal - Décision modificative n°3	7.1	2024/198
20/12/2024	137	Ouverture de crédits d'investissement 2025	7.1	2024/199-200
20/12/2024	138	Ouverture de crédits d'investissement 2025 - budgets annexes	7.1	2024/201-202
20/12/2024	139	Cessions 2024	7.10	2024/203-204
20/12/2024	140	Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2025	7.5	2024/205
20/12/2024	141	Attribution d'une subvention - Sports Boules SAINT-VULBAS pour l'année 2025	7.5	2024/206
20/12/2024	142	Attribution d'une subvention - Association de l'école pour projet classe découverte 2025	7.5	2024/207
20/12/2024	143	Mise en place du prix de vente des places pour les 2 spectacles organisés les 28 et 29 mars 2025 au Centre International de Rencontres	7.10	2024/208
20/12/2024	144	Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable / pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	7.10	2024/209-210
20/12/2024	145	Révision de la part communale assainissement sur la facturation d'eau	7.10	2024/211
20/12/2024	146	Attribution d'une subvention – VILLIMOTARDS	7.5	2024/212
20/12/2024	147	Remboursement eau AMS	7.10	2024/213
20/12/2024	148	Dénomination des voies	3.4	2024/214
20/12/2024	149	Energies renouvelables	3.5	2024/215

La séance est levée à 21h30.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 31 janvier 2025.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance



Sylvain BOUVIER

Le Maire,



Marcel JACQUIN